Image not found or type unknown

# Quitter sur travail pour une formation

Par **Mel Anie**, le **22/03/2013** à **22:29**

Bonsoir,

Je suis actuellement en poste depuis 6 mois. Je souhaiterai quitter mon travail afin de commencer une formation en septembre. J'hésite entre 2 formations. Afin de m'aider dans ce choix, je voudrais faire des stages d'observation dans chaque domaines afin de choisir correctement ma future formation et enfin me lancer dans un travail qui me plait.
J'ai annoncé à mes directeurs ce projet de formation depuis début février. J'ai eu seulement aujourd'hui un entretien avec mon directeur pour entamer une procédure de rupture conventionnelle. Ils m'annoncent que la procédure sera longue (un bon mois).
Malheureusement, je ne peux me permettre d'attendre plus longtemps si je veux mener à bien mon projet (à savoir que cette formation,ce fera en alternance et qu'il faut donc que je trouve un employeur).

Je cherche donc une autre façon de quitter mon emplois rapidement, tout en touchant les indemnités de chômage durant cette période de recherche de stage et par la suite d'un maitre de stage. Je ne souhaite pas mettre dans l'ambaras mon employeur actuel en abandonnant mon poste mais je ne vois pas d'autre solution actuellement.
C'est pour cela que je fais appel à vos lumières...je suis depuis le début d'après midi dans mes recherches et je patoge littéralement.

Merci.

Par **P.M.**, le **22/03/2013** à **23:33**

Bonjour,
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...
Donc la solution la plus rapide est la rupture conventionnelle d'autant plus que l'employeur en accepte le principe, ce qu'il n'est pas obligé...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés